

ment, dans le milieu universitaire, des étudiants célibataires et des couples et de leurs enfants. La construction de logements de ce genre se multiplie à travers le pays, sur les terrains de nos maisons d'enseignement. Je parle encore de ce que je vois à l'Université McMaster, à Hamilton, où l'on construit des résidences pour étudiants célibataires ou mariés.

Comment cette croissance a-t-elle été possible? En vertu des modifications apportées à la loi en 1964, la Société centrale d'hypothèques et de logement peut consentir des prêts aux universités, aux collèges, aux coopératives et aux institutions de charité pour les aider à construire, à acquérir ou à convertir des logements destinés aux étudiants d'université et à leur famille. Il peut s'agir de logements autonomes, de foyers ou de pensions. Le montant maximum qui peut être tiré sur le Fonds du revenu consolidé à cette fin a été porté de 100 à 150 millions de dollars. La loi prévoyait également que le montant à imputer au Fonds du revenu consolidé aux fins de prêts directs de la SCHL passerait de deux milliards à deux milliards et demi.

Qu'est-ce que la loi faisait de plus, monsieur l'Orateur? Elle accroissait la proportion des prêts garantis aux termes de la LNH afin de permettre à un plus grand nombre de familles d'acheter une maison grâce à un paiement initial moins élevé.

J'effleure ces points pour signaler aux députés et au public canadien que, lorsque la Chambre est saisie d'une motion de ce genre—en fait, le député de Northumberland (M. Hees) n'a parlé que six ou sept minutes—alléguant qu'une politique d'argent serré est en vigueur, et qu'on donne l'impression, par ses arguments, qu'il existe une telle politique, il faut informer la population de tous les aspects de l'économie nationale. C'est aux provinces, aux municipalités et à la population qu'il incombe de tirer profit des modifications de 1964 concernant les programmes d'habitation publique et d'aménagement urbain et il importe de leur faire savoir que les fonds prévus par ces modifications ne sont pas épuisés, mais qu'ils sont encore disponibles.

Comme je l'ai dit plus tôt, monsieur l'Orateur, la Chambre a approuvé, en 1965, une modification qui augmentait de 300 millions de dollars le fonds accordé par la loi en 1964, afin de réaliser l'objectif et le but que visent ces modifications. Je répète donc qu'on ne manque de capitaux ni pour le réaménagement urbain, ni pour les logements publics, ni pour l'érection de cités universitaires, ni pour la construction de foyers destinés à nos vieillards. Il suffit de faire une demande d'aide et la Société centrale d'hypothèques et de loge-

[M. Macaluso.]

ment se montre aussitôt secourable, comme elle l'a été envers les gouvernements provinciaux et les municipalités.

On ne manque pas non plus de capitaux pour réaliser les projets fédéraux-provinciaux en ce qui regarde le coût des loyers et de l'habitation par rapport au revenu, ou le régime de l'habitation à loyer proportionné au revenu. Le gouvernement fédéral dispose de fonds de ce genre; les fonds destinés à ces usages ne sont pas taris.

Si je parle assez longuement, monsieur l'Orateur, sur la législation relative au logement et à l'aménagement urbain adoptée en 1964, c'est que je veux dissiper toute idée que les propos de certains vis-à-vis auraient pu susciter en laissant entendre que les fonds destinés à cet important secteur de notre économie sont épuisés, spécialement les fonds pour le logement des gagne-petit—les habitations à loyer modique pour nos familles à faibles revenus et nos vieillards.

Je me préoccupe beaucoup du réaménagement urbain et j'estime que nos provinces et nos villes partout au pays se doivent de mettre au point un programme intensif à cet égard. Je reviens tout juste d'une tournée de dix jours à travers le pays, en tant que membre du comité des transports qui a tenu des audiences au sujet du service-voyageurs du Pacifique-Canadien. Durant notre séjour dans les villes de l'Ouest, nous nous sommes renseignés sur certains problèmes auxquels elles font présentement face.

• (5.50 p.m.)

Comme la question du logement et de l'aménagement urbain m'intéresse d'une façon particulière, j'ai remarqué que des villes comme Vancouver ou Calgary, et même des villes plus petites comme Brandon, Moose Jaw, Medicine Hat et Winnipeg, ont mis en œuvre des programmes de réaménagement urbain. Il serait regrettable que des propos prononcés en cette enceinte donnent l'impression que les fonds disponibles pour les projets de ce genre ont été épuisés par le gouvernement fédéral. Tel n'est pas le cas. A mon avis, si une province ou une municipalité échoue dans ses entreprises de réaménagement urbain, ou de logements publics—dont le besoin est grand, pour ne pas dire urgent—la faute en est à la province ou à la municipalité en cause. C'est un problème local.

J'ai déjà dit ici même, à titre personnel, et je le répète, que le gouvernement fédéral devrait instituer un ministère de l'habitation et des affaires urbaines pour essayer de régler, de concert avec les provinces et les municipalités, le problème urbain. Je ne demande pas au gouvernement d'empiéter sur d'autres juridictions. Nous devons avoir une